



20.4514 Interpellation

Maîtrise des coûts du système de santé. Parmi les propositions de réforme du groupe d'experts du Conseil fédéral, où sont passées les judicieuses ?

Déposé par: Germann Hannes
Groupe de l'Union démocratique du Centre
Union Démocratique du Centre



Date de dépôt: 16.12.2020
Déposé au: Conseil des Etats
Etat des délibérations: Non encore traité au conseil

Texte déposé

Le 24 août 2017, un groupe d'experts nommé par le Conseil fédéral a présenté un rapport comportant 38 mesures de maîtrise des coûts dans le domaine de la santé. Certaines de ces mesures se contredisent, sont loin de faire l'unanimité, et le projet de réforme manque d'unité.

Le 14 septembre 2018, le Conseil fédéral a envoyé en consultation un premier volet de mesures de maîtrise des coûts, six des neuf mesures proposées ayant été émises par le groupe d'experts. Dans le deuxième volet de mesures de maîtrise des coûts, que le Conseil fédéral a présenté le 19 août 2020, seules quatre des neuf mesures proposées proviennent du rapport d'experts. Ainsi, seule une petite partie des mesures préconisées par les experts se retrouvent dans les deux volets d'économies, au terme d'une sélection arbitraire. Et ces deux volets n'ont été intégrés ni dans une approche globale ni dans les stratégies Santé2020 ou Santé2030.

D'autre part, certaines mesures importantes et de bon sens qui figurent dans le rapport d'experts, telle la mesure M36 (Réduire les conflits de gouvernance des cantons), n'ont pas été creusées à ce jour.

Depuis plusieurs années, les processus de réforme s'enlisent à chaque fois ou même échouent lamentablement parce qu'ils ne s'inscrivent dans aucune structure ou approche unificatrice visible, comme la concurrence régulée prévue par la LAMal, qui donne aux acteurs du système une marge de manoeuvre assortie d'incitations. Cette situation entraîne des blocages, notamment en termes d'innovation, qui n'existeraient pas si l'on avait opté pour une approche transparente et structurée. Il est donc important de savoir ce que recouvre le projet de réforme du Conseil fédéral et la manière dont celui-ci entend aborder certaines thématiques clefs telles que le rôle pluriel des cantons.

C'est dans ce contexte que je prie le Conseil fédéral de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. A la lumière de quels critères ou considérations systémiques a-t-on choisi les mesures du rapport d'experts qui ont été intégrées dans les deux volets de maîtrise des coûts ?
2. Pourquoi certaines des mesures préconisées par les experts n'ont-elles toujours pas été creusées à ce jour ?
3. Pourquoi la mesure M36 (Réduire les conflits de gouvernance des cantons) n'a-t-elle pas été étudiée à ce jour et comment le Conseil fédéral compte-t-il traiter cette thématique ?
4. Dans ce contexte, quand sera établi un rapport en réponse au postulat Cassis [15.3464](#) " Loi sur l'assurance-maladie. Feuille de route pour désenchevêtrer les rôles que jouent les cantons ", que le Conseil national a adopté le 2 mai 2017 ?
5. D'autres mesures figurant dans le rapport d'experts seront-elles intégrées à l'avenir dans les projets de réforme ? Si oui, lesquelles, s'inscrivant dans quel cadre méthodologique et assorties de quel calendrier ?



Compétences

Autorité compétente

Département de l'intérieur (DFI)

Informations complémentaires

Conseil prioritaire

Conseil des Etats

Cosignataires (6)

[Chiesa Marco](#), [Ettlin Erich](#), [Knecht Hansjörg](#), [Müller Damian](#), [Schmid Martin](#), [Wicki Hans](#)

Liens

